

NOTES

La Conférence internationale sur la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures Londres 1962

Les travaux de la Conférence, qui s'est tenue à Londres du 26 mars au 13 avril 1962, ont été résumés dans un *Acte final* qui comporte en outre deux annexes, l'une sur les *Amendements à la Convention internationale de 1954*, l'autre sur les *Résolutions* soumises aux gouvernements. Il est impossible de publier ici l'ensemble de ces textes. Nous nous limiterons à quelques extraits.

Quarante et une nations ont envoyé des participants et quatorze des observateurs. Sir G. JENKINS (G.-B.) a été élu Président de la Conférence, tandis que M. Gilbert GRANDVAL (France), l'Amiral RICHMOND (U.S.A.) et M. E.-F. Roudoï (U.R.S.S.) étaient élus Vice-présidents.

Les amendements à la Convention de 1954 portent sur les articles 1 à 10, 14, 16, 18, et sur l'Annexe A. C'est dans cette annexe que sont précisées les zones interdites.

Enfin, la Conférence a adopté quinze résolutions qui seront soumises aux gouvernements et autres organismes intéressés. Les titres de ces résolutions sont les suivants :

1. Suppression complète, dès que possible, de tout rejet à la mer d'hydrocarbures persistants.
2. Nécessité d'encourager les adhésions à la nouvelle Convention.
3. Adoption de mesures transitoires en attendant l'entrée en vigueur de la Convention.
4. Rejet de mélanges d'hydrocarbures par les navires-citernes.
5. Situation des navires-citernes qui traversent un canal en ayant des résidus d'hydrocarbures à bord.
6. Mise en service des installations de réception des déchets aux points de chargement des hydrocarbures et des autres marchandises en vrac.
7. Rejet des hydrocarbures et des mélanges d'hydrocarbures en provenance de navires autres que les navires-citernes.
8. Mesures à prendre pour encourager la mise au point et l'installation de séparateurs efficaces à bord des navires ainsi que l'établissement des spécifications internationales à remplir par ces appareils.
9. Collecte des huiles de graissage usées.
10. Avitaillement des navires en huile diesel.
11. Préparation des instructions sur les moyens d'éviter la pollution par les hydrocarbures.
12. Nécessité d'entreprendre des recherches sur la prévention de la pollution de la mer par les hydrocarbures.
13. Coordination des recherches.

14. Institution de commissions nationales sur la pollution par les hydrocarbures.

15. Rapports présentés par l'organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

La variété et la précision des questions soulevées montre, plus que tout commentaire, la valeur de ces résolutions.

A titre d'exemple, nous donnons ici une partie du texte de la Résolution n° 12 :

« ... Les recherches doivent continuer sur de nombreux aspects de la prévention de la pollution de la mer par les hydrocarbures et notamment sur les questions ci-après :

a) Séparateurs de mélanges d'hydrocarbures à utiliser à bord des navires.

Il n'existe pas encore de séparateur simple et assez peu encombrant qui soit capable de traiter efficacement les mélanges d'hydrocarbures persistants et d'eau qui pourraient exister dans un navire, et notamment ceux contenant des hydrocarbures de densité spécifique très voisine de celle de l'eau.

b) Dispositifs ou mesures autres que les séparateurs de mélanges d'hydrocarbures, destinés à prévenir la pollution de la mer...

c) Méthodes propres à isoler les hydrocarbures et à les retirer de la surface de la mer.

Les méthodes utilisant des poudres pour couler les hydrocarbures ne sont pas à préconiser, car leurs possibilités d'emploi et la persistance de leurs effets sont tout à fait douteuses et elles peuvent entraîner une regrettable contamination du lit de la mer. L'inconvénient des émulsifiants est qu'ils risquent d'être toxiques pour la flore et la faune marines. Certaines méthodes mécaniques sont extrêmement encourageantes en eau calme, mais leur efficacité est douteuse en pleine mer.

d) La mise au point d'un dispositif permettant de déceler, mesurer et enregistrer la teneur en hydrocarbures des produits rejetés par les navires.

e) L'effet sur la flore et la faune marines des hydrocarbures persistants et le rôle des micro-organismes dans la destruction de ces hydrocarbures ».

A. L.

Nouvelles des Réserves et de la Protection de la Nature

En raison du développement donné à ces questions dans le compte rendu de notre Assemblée Générale de Camaret (voir page 201), nous signalerons seulement ici qu'en date du 1^{er} juin 1962, M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées et M. le Directeur des Domaines ont bien voulu nous concéder pour une première période de 15 ans les Iles Ricard, aux Dames et Beglem situées en Baie de Morlaix (Finistère) et qui ont été présentées à nos lecteurs dans le numéro 23, 1960, fasc. 4, p. 247, de « Penn ar Bed ». Que tous ceux qui nous ont aidé pour la création difficile de cette nouvelle réserve dont nous reparlerons bientôt, trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Remercions enfin les membres et lecteurs qui ont répondu avec empressement à notre appel du dernier numéro pour l'achat de parcelles côtières de la Réserve du Cap-Sizun grâce à des versements de 10 NF. Ces derniers commencent à nous parvenir presque quotidiennement et nous espérons pouvoir en fournir une longue liste dans notre prochain fascicule.

M.-H. J.